

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce lundi 27 mars 2023 à compter de 19 h, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillères et conseillers suivants :

| | |
|--------------------------|-------------|
| Monsieur Robert Julien | siège n° 1; |
| Monsieur Martin Roy | siège n° 2; |
| Madame Nathalie Michaud | siège n° 3; |
| Monsieur Pierre Deshaies | siège n° 4; |
| Madame Annie Quenneville | siège n° 6; |

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, M. Patrick Rodrigue, directeur général et Mme Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Julien, APPUYÉ par le conseiller Pierre Deshaies et RÉSOLU unanimement :

2023-110 D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 mars 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DE L'ENTENTE AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA (PATRIMOINE CANADIEN) VISANT À L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DU CANADA POUR LA PRÉSENTATION DES ARTS, POUR LA RÉALISATION DU PROJET AUTOMNE 2020-HIVER-PRINTEMPS 2021/AUTOMNE 2021-HIVER-PRINTEMPS 2022/AUTOMNE 2022-HIVER-PRINTEMPS 2023 ET DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE CONCLURE CET ACCORD

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a soumis une demande d'aide financière relativement à une Subvention à Patrimoine Canada dans le cadre du programme Fonds du Canada pour la présentation des arts, pour la réalisation du projet Automne 2020-hiver-printemps 2021/automne 2021-hiver-printemps 2022/automne 2022-hiver-printemps 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 6 000 \$ avec Patrimoine Canada pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par la conseillère Nathalie Michaud et RÉSOLU unanimement :

2023-111 QUE la Ville d'Amos approuve le projet d'accord de subvention avec Patrimoine Canada dans le cadre du programme Fonds du Canada pour la présentation des arts, pour la réalisation du projet Automne 2020-hiver-printemps 2021/automne 2021-hiver-printemps 2022/automne 2022-hiver-printemps 2023.

QUE la Ville d'Amos demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

D'AUTORISER monsieur Bernard Blais, le directeur du Service de la culture, du tourisme et de la qualité de vie et Monsieur Patrick Rodrigue, le directeur général, à

signer au besoin, au nom de la Ville, l'entente avec Patrimoine Canada à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent, ainsi que tous documents requis afin de donner plein effet aux présentes résolutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FORMATION DU COMITÉ AVISEUR POUR L'ÉTUDE DE REGROUPEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Félix-de-Dalquier et la Ville d'Amos ont demandé l'aide du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour un accompagnement et un soutien technique de la part de son ministère pour la réalisation d'une étude de pertinence d'un regroupement des municipalités Ville d'Amos et de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier;

CONSIDÉRANT QU'une première rencontre a eu lieu entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent ajouter des conseillers municipaux sur le comité aviseur;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Julien, APPUYÉ par la conseillère Annie Quenneville et RÉSOLU unanimement :

2023-112 QU'un comité aviseur soit créé comprenant :

- Le maire de chacune des municipalités;
- M. Pierre Deshaies, conseiller
- M. Martin Roy, conseiller
- Le directeur général de chacune des municipalités;
- Toute autre personne dont l'expertise est requise par le comité aviseur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune personne n'est présente.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 19 h 10.

Le maire,
Sébastien D'Astous

La greffière,
Claudyne Maurice